



HAL
open science

Du déchet à la ressource : la récupération dans le projet de paysage

Claire Decrock

► **To cite this version:**

Claire Decrock. Du déchet à la ressource : la récupération dans le projet de paysage. Sciences de l'Homme et Société. 2021. dumas-03223875

HAL Id: dumas-03223875

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03223875>

Submitted on 11 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Travail Personnel d'Étude et de Recherche (TPER) de la formation Paysagiste DEP
École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux
Decrock Claire

Du déchet à la ressource :
La récupération dans le projet de paysage

Année universitaire 2020-2021

Decrock Claire

Date de soutenance orale : 8 janvier 2021

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'équipe enseignante de l'ENSAP Bordeaux et en particulier Serge Briffaud et Laura Menatti qui ont su me guider et me faire évoluer dans les étapes de construction de ma recherche. Je remercie également Rémi Bercovitz, dont les conseils ont fait avancer ma réflexion.

Je souhaite également remercier Hocine Aliouane, pour l'expérience au bord du Lac El Oulfa de Casablanca qui m'a permis de trouver la voie de mon sujet.

Je remercie ma famille qui m'a donné l'opportunité d'arriver jusqu'ici, en particulier ma grande sœur Laura sur qui je pourrai toujours compter. Aussi, je souhaite exprimer ma gratitude envers Jean-Baptiste Poinot et Mathieu Neville pour leur patience et leur aide précieuse. Ils sauront toujours me donner confiance. Je remercie enfin, Virgile, Charlotte et Louise ainsi que la colocation du 16 TER pour leur amitié et l'environnement porteur et nécessaire à la rédaction de ce mémoire.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	- 3 -
SOMMAIRE	- 4 -
INTRODUCTION	- 5 -
PARTIE I : Le langage et les enjeux de la récupération dans les domaines de la conception et de l'aménagement	- 10 -
<i>Chapitre 1 : Définitions préliminaires et parcours de la matière</i>	<i>- 11 -</i>
1. La récupération : réutiliser, réemployer ou recycler	- 12 -
2. L'incinération et l'enfouissement : peut-on parler de récupération ?	- 16 -
<i>Chapitre 2 : La récupération comme nécessité environnementale et économique</i>	<i>- 18 -</i>
1. La valorisation des déchets dans la législation	- 19 -
2. Transformer le déchet pour éviter la surexploitation de la matière	- 20 -
3. La récupération : entre économie de moyen et économie locale	- 21 -
PARTIE II : Analyse de projets de paysage	- 23 -
<i>Chapitre 1 : Dissimuler le déchet</i>	<i>- 25 -</i>
1. Parc de La Villeneuve, Grenoble, Michel Corajoud, 1968-1973.	- 26 -
1.1 Le réemploi des déchets de construction, une économie de moyens.	- 27 -
1.2 La maîtrise du substrat et l'affirmation de la profession de paysagiste.	- 28 -
2. Fresh kills Park, Staten Island, New York, James Corner 2008	- 30 -
2.1 Réemployer la matière déchet et recycler un paysage de mémoire :	- 33 -
2.2 Le Landscape Urbanism, le projet comme un processus.	- 35 -
<i>Chapitre 2 : Exhiber la matière</i>	<i>- 39 -</i>
1. L'Eco-Cathédrale, Mildam, Louis Leroy, 1983-2000	- 40 -
1.1 Le réemploi des déchets de la ville au cœur du processus de conception.	- 41 -
1.2 Art et écologie : une approche innovante de la pratique paysagiste	- 43 -
2. Landschaftspark, Duisburg, Peter Latz+Partner, 1992-2002.	- 45 -
2.1 Réemploi des vestiges d'une friche industrielle et recyclage de la matière	- 46 -
2.2 De la récupération au Kulturlandschaft, vers un nouveau paysage	- 48 -
CONCLUSION	- 51 -
BIBLIOGRAPHIE	- 53 -

INTRODUCTION

Parmi la matière existante il y a la matière déchet, ce que l'on jette, ce qui n'a plus d'usages. La masse totale de déchets municipaux produits dans le monde est estimée à deux milliards de tonnes d'après la Banque Mondiale. Ce mémoire part d'une inquiétude, celle de voir les écosystèmes étouffer sous l'encombrant déchet.

Matière incertaine, le déchet est le dessous de notre quotidien qui s'accumule en surface. Un détour en librairie nous amène à un constat simple. Les étagères destinées au déchet se trouvent rayon écologie. La question du déchet renvoie le plus souvent à la consommation durable et responsable, et invite le consommateur à tendre vers le « Zéro déchet¹ », slogan qui présente le déchet comme un enjeu du développement durable. Aussi, de nombreuses références littéraires comme *La société de consommation* de Jean Baudrillard ou *De la souillure* de Marie Douglas, abordent la question du déchet sous l'angle de la pollution, de la saleté et des représentations négatives qui en découlent. Le déchet se présente comme irréductible à nos comportements sociétaux. Ce qui nous laisse penser que dans nos sociétés occidentales, le déchet renvoie principalement à l'accumulation des biens matériels et à l'essor de la consommation des pays industrialisés. Ces modes de consommation, à l'origine d'une accumulation de matière déchet, interrogent quant au modèle de développement de notre société.

Dans le but d'établir un socle stable sur lequel appuyer notre propos au cours de ce travail de recherche, il nous semble important de commencer par définir le terme « déchet ».

La définition du déchet d'un point de vue législatif se conforme au modèle sociétal du déchet. En effet, ce qui constitue un déchet du point de vue de la loi du 15 juillet 1975 correspond à « *Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble*

¹ BERNIER J., 2020, Zéro Déchet, Le manuel d'écologie quotidienne, Éditions Solar.

MORET B., PICHON J., 2020, Famille Zéro Déchet, Ze guide. Éditions Thierry Souccar.

abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon » (article L.541-1-1 du Code de l'environnement). Cette définition est complétée par la loi du 13 juillet 1992 qui stipule que « *un déchet résultant ou non d'un traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux* ». En avril 1998 est précisé que « *les déchets ultimes sont les déchets dont on a extrait la part récupérable ainsi que les divers éléments polluants comme les piles et accumulateurs* »². Le déchet est donc défini avant tout comme une substance indissociable du détenteur qui l'a produit et dont il souhaite se défaire. Le déchet est une matière à éconduire. Aussi, selon le code de l'environnement, les déchets peuvent être catégorisés selon différentes typologies relatives à leur nature et à leur producteurs (ménages, activités économiques et services publiques) et à leurs modes de collecte.

Ils peuvent être de trois types :

- Les déchets dangereux : qui sont toxiques et peuvent représenter un risque pour la santé humaine et l'environnement (article R. 541-8 du code de l'environnement).
- Les déchets non-dangereux et non-inertes : appelés déchets industriels banals (DIB). Ces déchets sont classés selon leur nature et leur provenance. On distingue les déchets recyclables, les déchets organiques, les déchets présentant un intérêt en tant que combustible et les déchets en mélange (peu valorisable, ils sont éliminés par stockage).
- Les déchets inertes : en grande partie minéraux, qui ne représentent aucun danger mais ne se décomposent pas et sont produits par l'activité de construction en majorité produit par le bâtiment et les travaux publics. Ce sont des déchets dits valorisables ou leur recyclage constitue un enjeu majeur dans la réduction de la production de déchets produits par le secteur économique du bâtiment et des travaux publics (BTP).

² Extrait du site de l'ADEME, 2020,

<https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/reduire-cout-dechets/quest-quun-dechet>

Les déchets sont donc qualifiés de façon subjective et classés principalement selon leur détenteur et leur acte d'abandon.

Selon les droits français et européen, le déchet est vu comme une externalité négative, un objet destiné à l'abandon pour donner suite à un processus de fabrication. Le déchet est soit valorisable par le compostage et le recyclage, soit un objet dont il faut se débarrasser et stocker de façon inquiétante. On retrouve ici l'idée de dissimuler la matière déchet. La valorisation du déchet, la volonté de réduire la production de déchet en quantité et en toxicité et la volonté d'informer et de prévenir le public sur l'impact sanitaire et environnementale que représente le déchet stipulé dans le code de l'environnement français a fait suite aux réglementations européennes définies par la directive cadre sur les déchets de 2008. Le déchet est alors : « *toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ;* » (Article L541-1-1.)

Ainsi, le déchet fait référence aux objets dont l'homme n'a plus d'utilité et souhaite se débarrasser. D'ailleurs, si l'on s'intéresse à l'étymologie du mot « déchet », sa racine latine renvoie à *cadere* qui signifie « choir » ou encore « tomber » et du bas latin *decadere*, déchoir, la racine « dis », traduisant l'éloignement et la séparation. Ainsi, l'ancêtre littéraire du mot renvoie à une position dans l'espace, c'est-à-dire de tomber dans un état inférieur. Déchoir, c'est avoir le dessous, perdre de la valeur. Le déchet est marginalisé, posé sur le pourtour de, ou à la périphérie de, et, comme l'écrit le géographe Jean Gouhier, il est donc indissociable de l'espace qu'il occupe : « *Le terme exprime d'abord une dépréciation réelle et constatée : le bien n'a plus de fonction affectée et par conséquent plus d'ancrage géographique. En outre, on ajoute des torts à son inutilité, il est gênant parce qu'il encombre et parce qu'il témoigne d'un refus. Il faut donc l'éloigner, le mettre en marge. Enfin pour mieux fonder son exclusion, on lui attribue une nuisance plus ou moins fondée : laid, sale, malsain, dangereux, il paraît nécessaire de le dissimuler, de l'enfouir, de le détruire.* » (Gouhier, 1984, 18p.). Ainsi, le déchet apparaît comme une image négative de ce que nous cherchons à dissimuler, un objet qui manque d'un « ancrage géographique » (*ibid*). Cependant, quel que soit l'espace choisi pour l'y déposer, le déchet trouve toujours une place.

Ce rapport du déchet à l'espace retient notre attention quant à l'orientation de cette recherche. Martine Tabeaud complète cette définition du déchet et de son rapport à l'espace en écrivant : « *Les déchets sont des objets géographiques à part entière, dans la mesure où ce sont des produits sociaux générant des territoires, des paysages, des flux, des enjeux, des filières, des mobilités.* » (Tabeaud M. 2000 1p.). Le déchet est donc indubitablement lié au paysage par sa matérialité et par les discours qu'il génère. La pluralité des discours relatifs au déchet, de sa matérialité à son rapport au paysage nous amène sur la voie de ce sujet de mémoire. Ce qui nous intéresse est d'étudier la place du déchet dans le projet de paysage afin de nous confronter à des questions d'ordre économique, social, écologique mais aussi esthétique face à l'abondance d'une matière néfaste pour l'environnement. Comment traiter la matière déchet ? Comment accommoder la matière ? Comment la mettre à profit ?

Ces premiers questionnements permettent d'orienter la recherche vers la récupération du déchet comme un angle de vue salubre pour la reconsidération de la matière déchet. Interroger la récupération, c'est lutter contre l'accumulation des déchets en considérant que la matière n'est pas un déchet mais « *un support à autre chose* » (Hilaire, 2016), une étape et non une finalité.

Dans le cadre d'un travail d'étude et de recherche en paysage, nous pouvons proposer une réponse à la problématique du déchet dans la pratique du paysagiste.

Reconsidérer la matière déchet au regard de la pratique paysagiste invite à s'interroger sur la place que peut prendre le geste de la récupération dans le projet de paysage.

L'objectif de cette recherche est de proposer une lecture évolutive de la pratique paysagiste au regard de la récupération. Interroger l'évolution de la pratique, c'est une façon de considérer les projets comme un héritage critique des pratiques passés, à enrichir et à solliciter à nouveau. Ainsi, nous amenons la question suivante : Pouvons-nous rendre compte d'une évolution de la pratique paysagiste au regard du geste de la récupération ?

À travers ce mémoire de recherche, nous voulons proposer une lecture de la construction de la profession de paysagiste par rapport aux transformations de la

matière qui fut déchet. Nous parlons du geste de la récupération encadrée dans une réflexion sur la nature du projet de paysage et son évolution. L'idée est de mettre en avant la diversité des gestes de la récupération convoqués dans le projet et de construire un regard sur les enjeux convoqués par la récupération dans le projet.

Nous pouvons nous appuyer sur des hypothèses qui ont permis de guider cette recherche. La première est qu'il existe une pluralité d'actions dans le geste de la récupération qui sont liées à la pratique du paysagiste. La deuxième hypothèse est que le choix du geste de la récupération dans le projet est motivé par une approche esthétique. Enfin, que le recours à la récupération dans le projet est lié à un contexte économique avant de devenir porteur d'un discours environnemental. Alors, ce serait par ce passage de préoccupations économiques à des préoccupations environnementales que nous pouvons parler d'une évolution dans la pratique paysagiste.

Afin d'explorer toutes ces hypothèses de recherche, ce travail se déclinera en deux parties :

Nous commencerons dans un premier temps par définir les gestes de la récupération, afin de distinguer les termes qui lui sont associés et d'en soulever les enjeux liés à la pratique paysagiste. Cette partie permettra de définir concrètement le geste de la récupération et ainsi de constituer un socle solide nécessaire au bon déroulement de cette recherche. Dans un second temps, nous introduirons un corpus de quatre projets sélectionnés mettant en lumière la pluralité des gestes de la récupération. Nous introduirons un aspect analytique concernant les grandes phases d'émergences de ces projets ainsi que les notions phares qui y sont inféodées. Les apports de cette seconde partie nous permettront d'approfondir les hypothèses de recherche formulées précédemment.

PARTIE I : Le langage et les enjeux de la récupération dans les domaines de la conception et de l'aménagement

Cette première partie tend à définir de la façon la plus exhaustive possible le geste de la récupération, permettant de créer le socle nécessaire à la lecture de ce travail. L'objectif étant de soulever les enjeux soulevés par la récupération dans le projet de paysage. Il est possible de définir la récupération comme étant le résultat d'une action, celle de ramasser des résidus. Cette notion permet aussi de déployer tout un vocabulaire : reconnexion, restauration, recomposition, revitalisation, réinsertion, etc. (Clavel, 2012).

Il sera nécessaire de définir précisément dans un premier chapitre, ce qui permet de distinguer la récupération de la réutilisation, du réemploi ou du recyclage, d'abord pour ne pas confondre les termes, mais surtout pour intégrer la pluralité des possibilités déployées autour de la récupération de la matière. Un second chapitre sera consacré à la prise en considération des gestes de la récupération dans le processus de conception, notamment d'un point de vue environnemental et économique.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

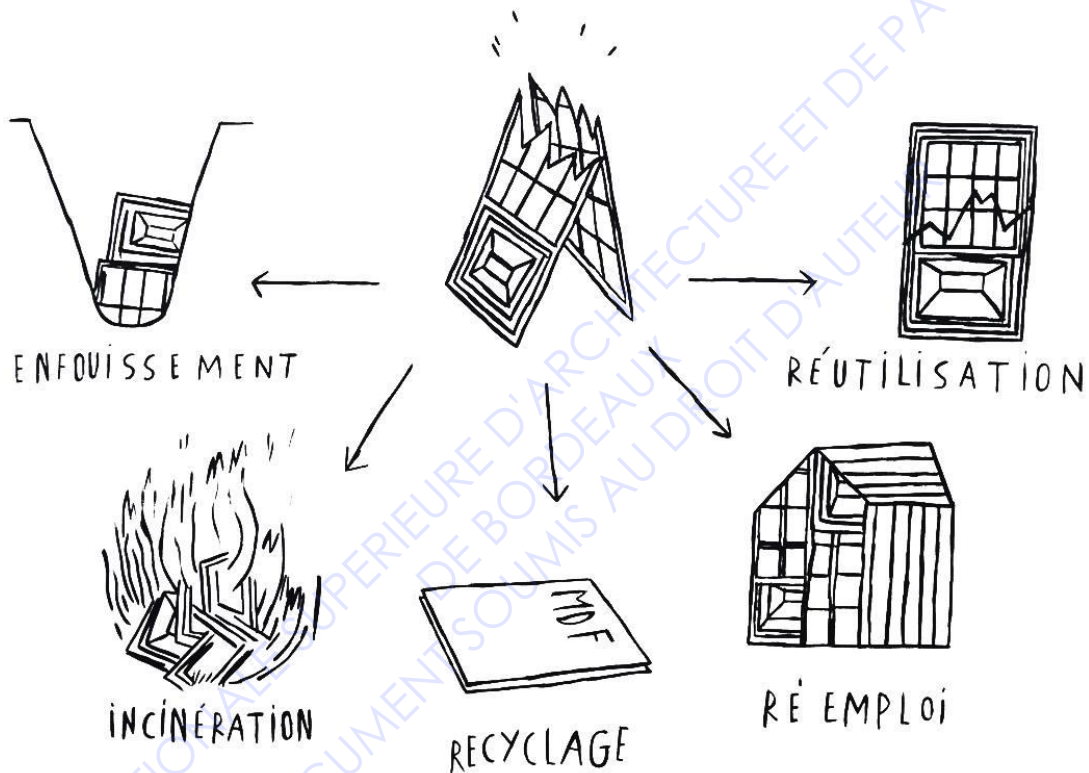
Chapitre 1 : Définitions préliminaires et parcours de la matière

« Aucune matière ne se détruit, elle ne peut que changer d'aspect et de formes (...). De toute l'ordure qui nous submerge et nous menace avec son haleine en décomposition, le plus dangereux est la masse d'idées écartelées. » (Klíma, 1993).

Cette citation extraite du roman d'Ivan Klíma, *Amour et ordures*, permet de questionner la dialectique du déchet et de la ressource. Celle d'éviter que la matière ne devienne déchet, mais aussi celle de repenser l'image négative du déchet de le remodeler en une opportunité innovante. C'est à travers ce basculement des représentations de la matière déchet qu'est né le terme de la récupération. Parler du geste de la récupération c'est réfléchir à la façon dont la matière produite s'achemine en reconsidérant et interrogeant la finalité de son parcours. En effet, par geste de la récupération, nous entendons une pluralité d'actions qui permettent d'intervenir en amont ou en aval de la création du déchet. Ces actions se présentent comme des solutions aux enjeux soulevés par la matière déchet. Ainsi, nous allons définir à travers ce chapitre le geste de la récupération au prisme de la réutilisation, du réemploi ou du recyclage. Ces trois termes sont régulièrement employés de façon indistincte et, pourtant, font objets de définitions précises permettant de déployer tout un vocabulaire autour de la récupération. Aussi, nous parlerons de l'incinération et de l'enfouissement afin de compléter la notion de parcours de la matière et les alternatives qu'elle emprunte dans sa finalité.

1. La récupération : réutiliser, réemployer ou recycler

Récupérer c'est considérer que la matière, selon sa forme, sa disponibilité, son potentiel, n'est pas un déchet à évacuer, mais une ressource, un objet valorisable que l'on peut réintégrer dans le projet. De ce fait, récupérer amène à regarder le déchet non plus comme une externalité négative, mais comme un matériau à préserver.



Bonnefrite (illustration) pour le Collectif Encore Heureux + Camping Design (graphisme), 2019, Matière Grise, Matériaux / Réemploi / Architecture, Editions Pavillon de l'Arsenal.

En référence au schéma ci-contre les définitions seront déclinées les unes à la suite des autres.

- **La réutilisation :**

Réutiliser c'est, par exemple, récupérer un élément qui est abîmé, moyenner sa réparation et l'utiliser à nouveau tout en conservant sa fonction initiale. Selon le code de l'environnement, la réutilisation peut être synonyme de réparation.

- **Le réemploi :**

Réemployer, c'est permettre à un élément de servir à de nouveaux usages qui sont différents de ceux pour quoi l'élément a été fabriqué initialement. Il s'agit donc de détourner et de transformer la matière récupérée.

Selon la définition CNRTL, le réemploi dans le domaine de la construction revient à l'*« utilisation, dans une construction, d'éléments provenant d'une construction plus ancienne. »*

Le réemploi peut être synonyme de détournement.

Jean-Marc Huygen est un architecte qui a accordé une place centrale à la question du réemploi dans ses travaux de recherche. Ainsi par réemploi, il entend : *« la posture médiane entre réutilisation et recyclage, entre conservation de la forme première et suppression. Le réemploi est l'acte par lequel on donne un nouvel usage à un objet existant tombé en désuétude, qui a perdu l'emploi pour lequel il avait été conçu et fabriqué. L'objet obsolète n'est pas abandonné au profit d'un nouvel objet de consommation mais il est réemployé pour un nouvel usage (contrairement à l'objet réutilisé) et pour créer le cadre de la société de maintenant tout en gardant la mémoire du passé (contrairement à l'objet recycler). »* (Huygen, 2014, p.394).

Ainsi, nous comprenons que le réemploi est une notion complexe, à cheval entre celles du recyclage et de la réutilisation avec lesquelles il est souvent confondu. Cela peut se justifier par la pluralité des définitions que l'on trouve. Aussi, il ajoute une approche temporelle, entre mémoire du passé et inscription dans le présent. Parallèlement, le code de l'environnement, qui s'est appliqué à poser les grands principes de la politique écologique en France propose une définition bien différente : le réemploi concerne *« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. »* (Article L541-1-1 du Code de l'environnement, 2008). Selon le code de l'environnement, le réemploi consiste à récupérer l'objet, la matière, tout en

conservant sa fonction initiale, ce qui, nous l'avons vu plus tôt, correspond à la définition donnée à la réutilisation. La définition de la réutilisation par le code de l'environnement est la suivante : « *Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.* » (Article L541-1-1). Cette définition de la réutilisation ne stipule donc pas que la réutilisation doit servir à des usages identiques. Réemploi et réutilisation semblent se distinguer dans le code de l'environnement par le passage du bien à l'état de déchet ou non. Ainsi, dans ce dernier, un bien qui n'est pas rejeté comme étant d'aucune utilité et immédiatement remis en circulation pour les mêmes usages ne passe pas par le statut de déchet. On dit qu'il est réemployé. Ainsi, le réemploi intervient en prévention du déchet. On parle de réutilisation lorsque le bien est devenu déchet avant de trouver une nouvelle utilité auprès d'un tiers. Parallèlement, la première définition apportée par Jean-Marc Huygen ne définit pas le réemploi au regard du déchet. Il s'agit davantage de « *conservation de la forme* » (Huygen, 2014, 394p.), ainsi que d'usages et de mémoire d'un passé.

Bien que le déchet apparaisse comme fil rouge de cette étude, pour la suite de notre recherche, il nous a paru plus opportun de s'écarte de la définition du code de l'environnement et de préférer la première définition citée plus tôt. Ceci dans l'optique de solliciter davantage la récupération dans sa spatialité et, ainsi, orienter la recherche sur le projet de paysage.

- **Le recyclage :**

Recycler c'est réintroduire la matière devenue déchet dans le cycle initial de production par des procédés techniques qui lui permettent d'intégrer un nouveau cycle de vie. Cela concerne des matériaux qui peuvent avoir déjà fait l'objet de plusieurs utilisations et qui sont réinsérés dans un circuit de production (Wittmann, 1996). Il peut être synonyme de réhabilitation, réadaptation, réorientation, ou encore reconversion relativement à un contexte donné.

Le recyclage implique une pluralité d'actions préalables de transformation que sont la collecte des matériaux, leur démontage et dépollution, le tri pour séparer les

composantes de la matière et enfin la préparation, relative au déchetage et au broyage par exemple.

Le recyclage apparaît après les phases préalables de réutilisation et de réemploi que l'on pourrait qualifier de préventive. Cependant, la définition se complexifie lorsqu'il s'agit de l'ouvrir, non pas au traitement du déchet, mais de l'appliquer à la pratique du concepteur. Comment le recyclage peut-il intervenir, voir conditionner la façon d'imaginer et de construire la ville, et plus largement, le territoire ?

Re-cycle Italy est un projet de recherche porté par l'université de Venise qui a réuni de 2012 à 2015 une équipe de chercheurs en urbanisme, architecture et paysage autour de la définition du recyclage. L'objectif de la recherche a été d'engager une réflexion sur les portions de territoire ou de ville qui ont perdu leur utilisation, et leur sens. Le programme de recherche a permis de développer un langage autour du recyclage afin d'ouvrir le thème à la sphère urbaine et territoriale. Émerge l'idée que les « matériaux » de la ville constituent une ressource valorisable au même titre que tout système écologique et qu'il est cohérent de considérer les systèmes urbains et les systèmes écologiques comme un même métabolisme. À travers différents projets de recherche, *Re-Cycle Italy* interroge la modernité et la ville future notamment par la nécessité de ne pas ignorer les déchets, c'est-à-dire, intégrer dans le projet d'architecture, d'urbanisme et de paysage les décombres sur le terrain, laissés par le cycle passé. Ainsi, un dictionnaire illustré de la théorie du recyclage est né de la collaboration de différentes universités d'Italie, dans le cadre de ce projet. Il questionne le recyclage dans la culture de projets. S'agit-il de l'abandon d'un cycle vers un autre ? Ou la considération d'un cycle passé vers la création d'un nouveau cycle ? L'utilité du principe de recyclage est une question qu'il est intéressant de se poser. Cela place le concept de recyclage entre l'oubli et la mémoire et questionne la permanence des matériaux. Nous allons approfondir ce questionnement à travers des exemples de projet en seconde partie.

Ce dernier point permet d'introduire les notions suivantes que sont l'enfouissement et l'incinération des matériaux. Ces notions soulèvent d'autant plus l'ambiguïté entre la gestion des déchets et la volonté de produire une amnésie de la matière par sa dissimulation ou sa destruction.

2. L'incinération et l'enfouissement : peut-on parler de récupération ?

- **L'incinération :**

Incinérer c'est détruire la matière par le feu, soit l'action de brûler des matières solides combustibles considérés comme déchets (ménagers ou industriels banals).

Si de prime abord, on peut se demander en quoi l'action de détruire le déchet par le feu peut faire partie de la récupération, le processus d'incinération permet tout de même de transformer le déchet en ressource. En effet, dans le cas de l'incinération une partie de la chaleur dégagée par la combustion produit de l'énergie qui peut être récupérée afin d'entrer dans un cycle de valorisation énergétique. Produire de l'énergie à partir de déchets constitue une solution indéniable pour réduire le recours à l'exploitation des ressources fossiles pour la production d'énergie. Selon l'agence de la transition écologique (ADEME) plus de 98% du tonnages de déchets entrant en incinération font l'objet d'une valorisation énergétique, à des niveaux variables cependant.

Parallèlement, il faut noter qu'une partie de la matière incinérée résiste à la combustion. Ce sont les résidus de combustion, une matière déchet appelée mâchefer. Son étiquette de déchet ne lui permet pas aujourd'hui d'être utilisée autrement que pour les fondations des routes. Ainsi, l'incinération pourrait prétendre anéantir la matière, pourtant celle-ci résistera toujours partiellement. Les résidus de combustion trouvent à leur tour un nouvel usage.

- **L'enfouissement :**

Enfouir la matière dans le sol, c'est l'action de mettre en terre la matière déchet. Il s'agit donc de stocker la matière qui n'a pas intégré un processus de valorisation.

Les décharges sont l'exemple le plus probant d'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) procédant à l'enfouissement. En France, le recours au stockage de déchet est la méthode de gestion des déchets la plus employée. Selon L'ADEME,

ces structures drainent le plus de tonnage de déchets avec près de 20 millions de tonnes de déchets, rependus sur 244 centres de dépôts et d'enfouissement en 2010. De nouveau, il semble intéressant de se demander en quoi l'enfouissement peut être considéré comme faisant partie du geste de la récupération. Si nous prenons l'exemple du mâchefer, produit de l'incinération et utilisé en composant de fondations, nous pouvons parler de l'enfouissement comme une forme de récupération de la matière vers de nouveaux usages.

Ainsi, il est possible de définir cette action comme un acte de dissimulation de la matière déchet, mais aussi de création d'un nouveau substrat que ce soit par la création de route, ou comme nous le verrons dans une seconde partie, par la récupération d'une topographie, dont le substrat est hérité de l'enfouissement du déchet.

Enfin, si aucune matière ne se détruit, certaines matières dangereuses ne peuvent définitivement pas être intégrées dans de nouveaux cycles de vie. En France, le projet Cigéo proposé par l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), propose l'enfouissement à plus de 500 mètres de profondeur de déchets radioactifs qui comportent le plus haut degré de radioactivité. Nous avons fait le choix de ne pas développer la question des déchets nucléaires dans ce travail, principalement parce qu'il nous semble que le nucléaire et ses déchets sont un sujet en soit qui demanderait d'autres axes d'analyses, un corpus spécifique, etc.

Pour conclure ce chapitre, nous retenons que parmi les gestes de la récupération, le réemploi et le recyclage retiennent particulièrement notre attention dans le cadre de cette recherche. Par réemploi nous entendons récupérer la forme d'un objet, par recyclage nous comprenons récupérer la matière. Ces deux actions de la récupération entraînent des usages et interrogent la mémoire. Ces deux notions soulèvent notamment des enjeux dans le domaine de la conception et de l'aménagement que nous allons développer. Ils semblent donc facilement applicables à la pratique paysagiste.

Chapitre 2 : La récupération comme nécessité environnementale et économique

Le dernier rapport du GIEC paru en 2020 indique une fois de plus la part de responsabilité humaine dans le dérèglement climatique et la crise environnementale globale. L'impact des activités anthropiques sur les changements environnementaux actuels soulève la nécessité d'agir en connaissance de causes et d'adapter nos pratiques.

Les domaines de la construction et de l'aménagement ont notamment une part de responsabilité non négligeable en matière d'impact environnemental. En effet, les entreprises du bâtiment et travaux publics (BTP) ont produit deux-cent-vingt-quatre millions de tonnes de déchets en 2016 soit 69 % de l'ensemble des déchets produits en France³. Le secteur du BTP le plus concerné est le secteur des travaux publics, qui produits cent-quatre-vingt-cinq millions de tonnes de déchets inertes.

L'utilisation de la matière minérale dans le projet de conception soulève alors plusieurs enjeux environnementaux. Un premier enjeu est lié à l'épuisement des ressources : minéraux, minerais, cuivres, etc. Un second enjeu concerne quant à lui l'augmentation de la production de déchets, liée notamment à l'obsolescence programmée des biens qui a considérablement accrue la consommation d'objet et de matériaux ces dernières années (Delon, 2016). Ainsi, contre les projets écologiques qui consistent parfois à faire table rase d'un état existant pour réédifier⁴ nous questionnons l'action du paysagiste qui considère que ce qui est rejet peut devenir une ressource afin de mener une réflexion et une action sur le paysage. Mais alors, face à ses enjeux, quel point de vue adopter en tant que concepteur ? N'existe-t-il pas une nouvelle façon de concevoir le projet d'aménagement, de réinventer la pratique vers une réelle considération d'un capital naturel menacé ?

³ Ademe, 2020

⁴ Serge Briffaud, 2019, Conférence sur La part du paysage dans le cadre d'un cycle de conférences « L'environnement en question » à l'ENSAPBX.

1. La valorisation des déchets dans la législation

La première loi de 1975 sur le traitement et la collecte des déchets introduit le principe de « pollueur-payeur ». Elle invite à éviter tous risques sanitaires et environnementaux par la collecte, le transport et la gestion des déchets afin « *de valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie* » (Article 1 de la loi du 15 juillet 1975, codifié à l'article L-541-1 du code de l'environnement). Une seconde loi en 1992 renforce ces dispositifs en imposant le recyclage des déchets par ceux qui la produise. Toujours sur le principe du « pollueur payeur », la législation française impose aujourd'hui une responsabilité de chaque entreprise dans la gestion des déchets qu'elle produit et un suivi de son transfert jusqu'à son élimination.

Le déchet est dès lors vu comme une ressource, que l'on ne peut plus gaspiller (Article L. 125-1 du code de l'environnement).

Depuis 2012, et relativement à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (Haeusler, Talpin et Hestin, 2020, 20p.), la législation française porte l'obligation pour les entreprises de trier leurs déchets afin d'assurer leur valorisation. Ainsi, 61% des déchets inertes du BTP sont aujourd'hui réutilisés sur d'autres chantiers, ou redirigés vers des installations de recyclage à la sortie du chantier, alors que cela ne concernait que 49 % des déchets en 2008 (*ibid*).

L'évolution des textes de lois permet de soulever l'idée d'une responsabilité de l'individu dans sa production de déchets. La législation encourage avant tout un mode de gestion des déchets plus durable et se concentre notamment sur la réduction de déchets produits, en les considérant comme une ressource.

Bien que la nécessité d'adapter nos comportements soit urgente, engager la réflexion sous l'angle de la responsabilité peut être moralisateur. Ainsi, à travers cette recherche il apparaît pertinent d'ouvrir le sujet à des mode d'actions qui ont éclos et entraîné de nouveaux moyens d'actions.

2. Transformer le déchet pour éviter la surexploitation de la matière

Lorsque le béton a été coulé, le sable ne pourra jamais être récupéré ou du moins réapparaître dans son état et aspect d'origine (Delestrac, 2011). Cela signifie que certains matériaux vont perdre leurs composants et ne pourront pas être recyclés. Dans une conférence sur le cycle de la matière, l'architecte Nicolas Delon parle d'une « *Entropie de la matière* » (2016), en tant que phénomène de désorganisation destructrice et irréversible de la matière.

Si le sable avait été transformé en verre, il aurait là encore perdu sa composante d'origine mais serait devenu un nouveau composant recyclable. Ainsi, selon la transformation qu'ils subissent, les matériaux pourront ou ne pourront pas être recyclés.

Ainsi, ne pouvons-nous pas inventer d'autres façons de se comporter avec les matériaux non recyclables ? Les matériaux constitués de matière première irremplaçable peuvent-ils être considérés à leur tour comme nouvelle « matière précieuse » (Delon, 2016) ? Cela consisterait à imaginer que tout ce qui a été construit est un gisement de matière qu'on réemploiera. C'est-à-dire que les constructions existantes pourraient constituer les réserves de matériaux de demain, servir à de nouveaux usages qui sont différents de ce pourquoi l'élément a été fabriqué initialement. Pour le béton par exemple, à défaut d'extraire à nouveau la matière première suite à sa transformation, la matière béton obtenue peut être concassée en granulats et ainsi être réintégrée dans une nouvelle construction. (Delon, 2016). S'emparer de cette notion de « matière précieuse » par la récupération de matériaux existant semble constituer une réponse pertinente face à la situation de crise que traverse actuellement l'extraction intensive des matières premières. Également, cela permet de répondre au mieux à la diminution de la production de déchets liés à la construction.

Ainsi, les conséquences de la crise environnementale peuvent avoir un impact important sur les pratiques et invite à repenser la profession de concepteur.

3. La récupération : entre économie de moyen et économie locale

Le contexte économique du marché ajouté aux financements des pratiques environnementales peut avoir un impact sur les pratiques paysagistes (Leger-Smith, 2014). En effet, les financements des projets de paysage n'ont pas toujours été conséquent, c'est d'ailleurs dans ce cadre, que la récupération semble avoir puisée son essor dans la pratique paysagiste (Chaslin et al, 2016), ce qui fera l'objet d'une seconde partie. Si aujourd'hui, la profession, plus reconnue n'est plus nécessairement soumise à une économie de moyen, l'intégration du geste de la récupération peut être liée à une économie locale (Dahers, 2012).

En effet, repenser la récupération des matériaux, c'est aussi se questionner sur une relocalisation de l'économie. Surtout si l'on considère que la majorité des matières que l'on utilise vient de loin (Delon, 2016).

Il existe un avantage dans le renouvellement d'une pratique intégrant des matériaux locaux puisque cela permet notamment de réintégrer un savoir-faire profitable à la réorganisation locale du territoire. Nous pouvons alors parler d'une forme de reterritorialisation, soit : *« l'idée selon laquelle les territoires sont à même de s'organiser et de faire face à la division internationale du travail, au travers de nouvelles pratiques de gouvernance territoriale (...) qui visent la construction de lien social. »* (Carnoye, 2013). Cette notion, développée dans un article de sociologie parût suite aux Journées Interdisciplinaires sur le Développement Durable à Lille en 2011, apparaît comme une remise en question de la mondialisation. Il permet d'engager une discussion sur les interactions entre le « global » et le « local » vers une meilleure représentation des complexes socio-économiques locaux (*ibid*).

Ainsi, cette reterritorialisation basée sur la récupération implique une multitude d'acteurs, que peuvent être les réemployeurs, réutilisateurs, recycleurs ou utilisateurs de matières recyclées, réparateurs et reconditionneur, à interagir entre eux. Cette mise en réseau permet la création d'un système local qui introduit de nouvelles pratiques d'aménagement induisant la proximité géographique (Dahers, 2012)

Ainsi la récupération des déchets et la transformation de la matière en ressource valorisable implique nécessairement l'action des filières qui vont permettre de

réintroduire dans les marchés des matières issues d'une transformation secondaire (*ibid*).

Après avoir répertorié les travaux de recherche sur le thème de la récupération, il semblerait qu'existe une certaine absence de regard sur l'histoire du paysagisme. Ou comment en est-on arrivé à la question de la récupération dans le projet de paysage ? Nous avons vu que la récupération constitue un enjeu majeur pour la profession ce qui fera l'objet d'une seconde partie.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGISME
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PARTIE II : Analyse de projets de paysage

L'évolution d'une pratique de la fin du XX^{ème} siècle à aujourd'hui à travers la récupération du déchet

Après avoir tenté de définir les termes associés à la récupération du déchet, cette seconde partie s'attachera à étudier la place que peut prendre la récupération dans le projet de paysage.

Pour mener à bien la recherche, quatre projets emblématiques de l'histoire de la profession seront analysés, avec le déchet toujours comme fil conducteur : le parc de la Villeneuve de Michel Corajoud, l'Éco-Cathédrale de Louis Leroy, Fresh Kills de James Corner et enfin le parc paysager de Duisburg de Peter Latz. Ces quatre projets ont eu une résonance internationale dans la pratique paysagiste et tous ont participé à l'affirmation de la profession. Ces projets ont constitué un socle innovant dans la démarche de projet. Ils sont porteur d'un renouvellement de la pratique paysagiste notamment en matière de récupération. En effet, les projets ont pour dénominateur commun d'intégrer la notion de déchet dans le processus de conception, que ce soit en prévention de la création d'un déchet ou comme intervention afin de transformer ce qui a pu constituer un déchet.

La méthode d'analyse des quatre projets a consisté à répertorier les gestes de la récupération qui émanent des formes paysagères des projets. Ainsi, et relativement au travail de définition qui a été effectué en amont, il s'agit de répertorier en quoi la démarche du paysagiste révèle une méthode particulière de recyclage, de réemploi ou encore de réutilisation. Puis, d'en comparer les singularités. Ces premiers résultats ont été mis en corrélation avec un discours paysagiste relatif au projet analysé, permettant alors de mettre en lumière ou non le geste de la récupération dans la pratique paysagiste. Enfin, un contexte plus large qui peut être d'ordre historique, politique ou encore économique a permis de justifier plus concrètement le recours au geste de la récupération dans le projet de paysage.

L'analyse a fait ressortir deux gestes prédominants dans l'acte de récupérer : celui de dissimuler le déchet et celui de l'exhiber. Les chapitres suivants seront donc consacrés au développement de ces deux gestes paysagistes.

Au travers de ces quatre exemples, plutôt que de proposer une lecture sur la qualité des projets, l'objectif est d'apporter un autre regard sur la pratique paysagiste. En partant de l'hypothèse qu'il serait possible d'observer une évolution de cette pratique par le prisme de la récupération du déchet.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Chapitre 1 : Dissimuler le déchet

Dissimuler le déchet dans le projet de paysage peut être associé à la confection d'un sol, au modelage d'un substrat, un geste de la récupération qui consiste à transformer le déchet en un relief. Ainsi, dans ce chapitre nous verrons que le relief confectionné par le déchet, dessine le projet de paysage et en fait parfois son essence. Les deux projets qui seront exposés dans ce chapitre présentent deux actions commanditées par le paysagiste et qui mobilisent la récupération du déchet dans le processus de conception d'un parc paysager. Ici, nous exposerons ce que peut être la nature d'un projet de paysage basé sur la récupération du déchet à partir de matières, d'échelles et de temps différents.

La première partie sera consacrée au parc de la Villeneuve de Michel Corajoud à Grenoble. Ce parc nous donne un exemple de ce que peut-être le rôle du paysagiste dans la création d'un parc urbain par le réemploi de déblais, dans un quartier de grands ensembles des années 1970 en France. Une seconde partie sera consacrée au parc new-yorkais Fresh Kills, une des plus grandes décharges au monde en cours de réhabilitation.

1. Parc de La Villeneuve, Grenoble, Michel Corajoud, 1968-1973.

Au nord de la ville de Grenoble, en 1971, le quartier de grands ensembles de la « Ville - Neuve » est confiée à une société d'économie mixte : la Société d'Aménagement du Département de l'Isère (SADI). Le quartier accueille en son centre un « espace vert » de vingt hectares. Cet espace est destiné à la distribution des voies, à l'intégration des équipements publics et à la création d'espace fédérateur favorisant le lien social dans le quartier. Le parc Jean Verlhac ou parc de la Villeneuve, a été réalisé entre 1972 et 1973 par Michel Corajoud, associé aux architectes Henri Ciriani et Boria Huidobro dans le cadre de L'Atelier d'urbanisme et d'Architecture (AUA). Il se compose d'une succession de mouvements de terrain, c'est-à-dire de merlons de plusieurs mètres de haut, permettant la création d'une alternance d'espaces ouverts et fermés. Le parc offre un jeu de correspondance avec les façades et une coupure avec l'urbanité de la ville par l'évocation du paysage de campagne. Les merlons ont été confectionnés à partir de déblais de fondation des construction annexes, plutôt que d'être envoyés à la décharge.



Parc de la Villeneuve de Grenoble, photographie de Gérard Dufresne. Photopaysage.fr

1.1 Le réemploi des déchets de construction, une économie de moyens.

Le premier choc pétrolier qui débute en 1971 met fin à trois décennies de forte croissance économique. Cette période remet également en question les pratiques urbaines liées à la conception de l'espace (Blanchon-Caillet B., 2007). Parallèlement, mai 1968 remet en question le modèle de production, des droits collectifs et engendre un renouvellement dans la pensée architecturale, « *dans l'histoire et dans l'intérêt pour la complexité de la ville* » (*ibid*). C'est dans ce contexte que naît L'AUA, fondée par l'urbaniste et sociologue Jacques Allégret. L'AUA est une association créée afin de permettre aux différentes disciplines de concepteurs de collaborer et de s'entraider, qu'ils soient architectes, urbanistes, ingénieurs, décorateurs ou encore paysagistes. C'est au sein de l'AUA, comme il a été dit précédemment, que Michel Corajoud propose le projet du parc de la Villeneuve.

Contextualiser le projet du parc de la Villeneuve permet de relier le réemploi de matériaux dans la pratique paysagiste à une économie de moyens. Sculpter à partir de restes de construction renvoie au statut d'une profession encore peu affirmée, « *en caricaturant les choses, on peut dire que la mission des paysagistes s'est d'abord bornée à "mettre du vert" dans les espaces interstitiels des grands ensembles, à meubler les "blancs" du plan-masse* » (Dubost, 1983, 437p.). Ainsi, les budgets proposés nécessaires à la réalisation du parc étaient moindres en comparaison à la construction des bâtiments des Grands Ensembles.

Dans la pratique des années 1970, le réemploi s'est avéré être une solution pour répondre aux budgets limités destinés aux aménagements des « espaces verts qui accompagnent la construction des Grands Ensembles un peu partout en France. En effet, le projet du parc de la Villeneuve de Michel Corajoud s'inscrit parmi de nombreux projets d'aménagements de parcs urbains emblématiques comme le parc André Malraux de Jacques Sgard (1967) ou encore le Parc Saint John Perse de Jacques Simon (1973). Ces projets ont en commun le réemploi de matériaux de construction dans la confection d'une topographie à l'échelle de parcs urbains. Le réemploi de matériaux de construction dans les années 1970 n'est donc pas un cas isolé et ne définit pas la pratique singulière d'un paysagiste mais semble plutôt être liée à un

contexte économique subi. Cependant, c'est à travers ces parcs urbains que les paysagistes ont pu s'émanciper de leur rôle « interstitiel » pour aller vers l'affirmation d'une profession.

1.2 La maîtrise du substrat et l'affirmation de la profession de paysagiste.

« Le rôle du paysagiste ne sera plus d'arranger un décor autour de quelque chose, mais de concevoir de toutes pièces des paysages refuges (collines, crêtes, thalweg, fourrures végétales) qui accueilleront des groupements d'habitations » Jacques Simon, 1964, « Mais en attendant... », Revue Espace vert, op. cit., p. 36 (Pousin, 2008).

Planter de façon dense, utiliser les déblais et remblais, prendre en considération le contexte urbain, concevoir pour les habitants, pour le développement social sont tout autant de valeurs portées par les interventions de l'AUA (Chaslin & al, 2016). D'abord transmise par Jacques Simon, cette nouvelle approche de la profession séduit Michel Corajoud qui à son tour se saisit de cette nouvelle façon de faire projet, notamment à travers la réalisation du parc de la Villeneuve.

« Michel Corajoud prend ici le relais du paysan [...] ; il admire la science instinctive avec laquelle, à force d'attention prêtée aux caractéristiques du sol, du relief, du climat, ils ont su tirer parti du coin de terre qui leur est échu et le mettre en valeur d'une manière à la fois efficace et esthétique » (Collot, 1998).

Le travail de Michel Corajoud sur l'horizon a permis de dépasser les limites d'interventions de la pratique paysagiste auxquelles elle a pu être cantonnée. Avant tout, ce travail de dépassement des limites a été assuré dans le projet par le modelage du sol, avec un jeu de géométrie lié à la géographie du site. La topographie a également permis d'assurer un jeu de dialogue entre les façades des bâtiments environnants et l'alternance d'espaces ouverts et fermés. Le terrain qui se gonfle et se

rétracte permet la création d'espaces privilégiés, soucieux des usagers du parc (Donadieu, 1999). Cette maîtrise du substrat et le modelage du sol, son efficacité esthétique liée à une meilleure intégration des usages et d'une qualification du cadre de vie sont devenus par la suite un acquis dans la pratique paysagiste. Elles sont le fruit de revendications paysagistes des années 1970 (Blanchon, 2007). En effet, le parc n'est plus un agrément de l'architecture, mais l'espace social de l'engagement (Coulon, 2016).

Engager une réflexion concrète de la requalification des espaces libres en ville vers une réflexion plus globale sur le cadre de vie a permis à la profession d'obtenir une certaine place parmi les concepteurs de l'époque, architectes et urbanistes, sous la dénomination de paysage urbain. Cette nouvelle approche est militante, elle invite les concepteurs et acteurs du paysage urbain à développer une conscience de l'aménagement dans son environnement (Pousin, 2008), notamment par la publication de revus comme *Espace Vert*, dont Jacques Simon prend la direction en 1970. Michel Corajoud, accompagné de ses pairs, fait partie des théoriciens qui ont engagé une réflexion concrète sur la requalification des espaces libres en ville vers une réflexion plus globale sur le cadre de vie.

« C'est bien dans le travail de ces "pionniers" que se sont réalisés le changement d'échelle des projets et la mise en place de modes d'intervention fondés sur les spécificités de la pratique paysagiste que sont l'observation du site, le dépassement des limites, l'interprétation du programme, la soumission aux forces du milieu vivant, la maîtrise du substrat et modelage du sol, afin de mieux accueillir l'activité humaine » (Blanchon, 2007, 18p.)

Pour conclure, c'est au sein de L'AUA que Jacques Simon puis Michel Corajoud ont affirmé la profession de paysagiste. Ils ont joué un rôle majeur dans le processus transdisciplinaire, menant la profession sur le chemin du paysagisme urbain, à travers l'atelier de l'AUA (Chaslin et al, 2016).

Cependant, le discours environnemental porté par les acteurs du paysage urbain n'a pas encore intégré de réflexion écologique (Pousin, 2008). Si les projets interrogent la qualité d'un cadre de vie et s'appuient sur une connaissance botanique poussée par

les paysagistes, notamment celle de Jacques Simon, il n'est pas encore question de biodiversité et d'étude de systèmes (Blanchon, 2016). Il faut noter que le premier colloque sur le concept de biodiversité n'apparaît qu'en 1986 à Washington et que la notion de développement durable n'apparaîtra, quant à elle, qu'en 1998. C'est dans ce tournant des discours environnementaux que la maîtrise du substrat prendra un tournant écologique : à l'instar de créer un nouveau sol, il s'agira davantage de reconstituer un sol *in-situ*.

Ainsi, cette approche évolutive des discours relatif au paysage urbain aura des conséquences internationales notamment au tournant des années 1990, avec le Landscape urbanism.

2. Fresh kills Park, Staten Island, New York, James Corner 2008

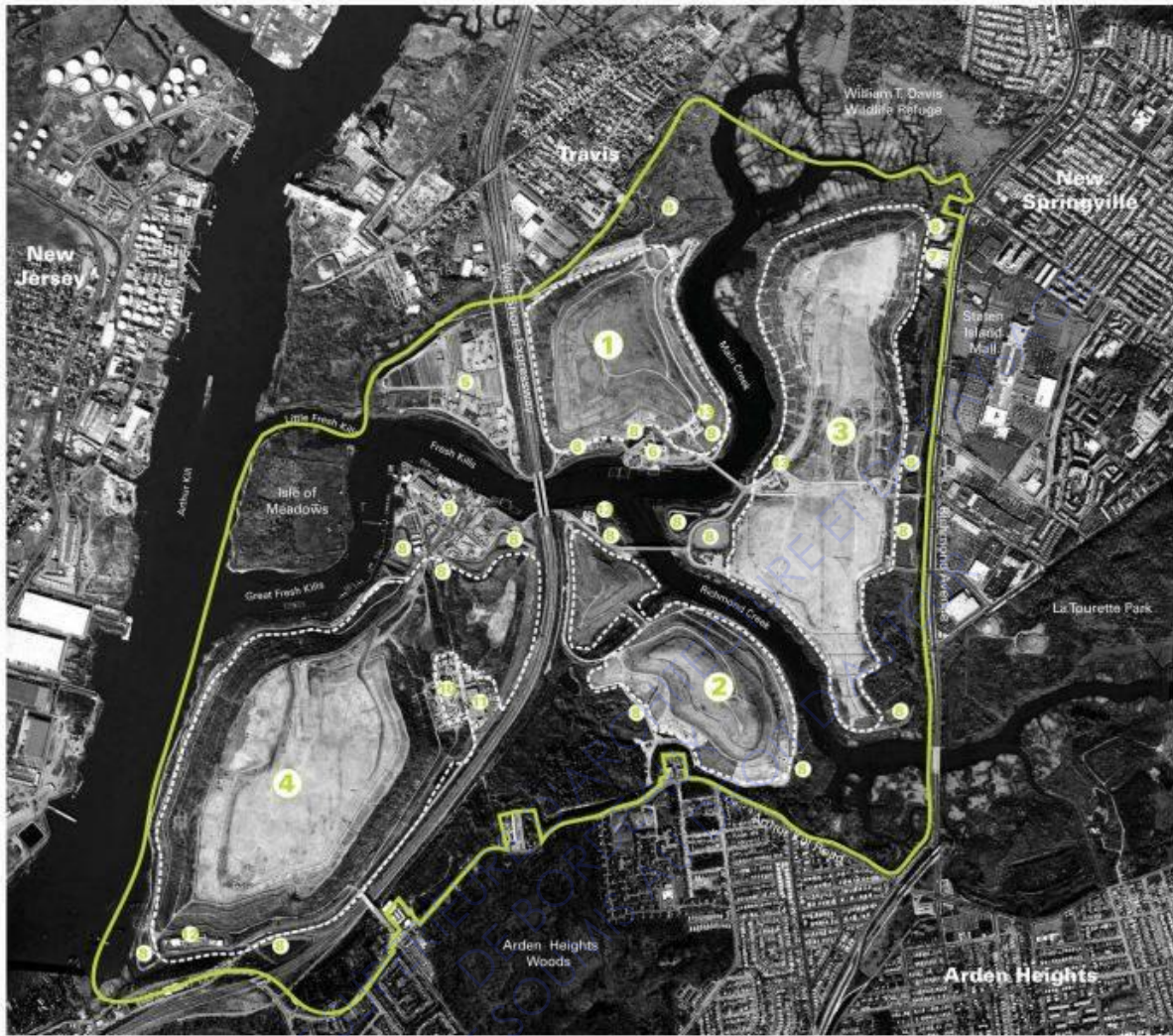
Fresh kills a été l'une des plus grandes décharges au monde. Ouverte en 1948, sur le quartier de Staten Island au sud-ouest de New-York, elle a atteint une étendue de deux-mille-deux-cents hectares de déchets amassés, soit l'équivalent de trois Central Park (Levison, 2012). Utilisée pendant cinquante-trois ans, les habitants et la municipalité obtiennent gain de cause pour la fermeture de la décharge en 2001. Un vaste programme politique de transformation du site en parc public est amorcé. Elle est toutefois ouverte à nouveau pour recueillir les décombres des tours du World Trade Center à la suite de l'attentat du 11 septembre.

La rivière d'Arthur Kill et ses méandres irrigue toute la surface de la zone humide de Fresh Kills (Levison, 2012). Une autoroute et une avenue traversent le site en son centre : Westshore express way (NewYork State road) et Arden avenue. Sept quartiers sont implantés autour de l'île : Travis, New springville, Great Kills, Greenridge, Arden Heights, Rossville, et Green village accolé à la décharge. En 2003, Corner's Field Operations, remporte le concours de Design et propose un premier plan directeur pour la réhabilitation progressive du site FreshKills. Ce plan, publié en 2006, annonce la création de cinq parcs en un suite à des consultations regroupant l'équipe de projet, des élus et des habitants. Il propose de mettre un projet d'aménagement au service de la communauté par la création d'un parc à usage récréatif, l'insertion d'équipements sportifs et d'un programme d'innovations écologiques intégrant des projets générateurs

d'énergies renouvelables. Est aussi introduit la création d'un groupe de concertation local incluant la communauté habitante de Staten Island (Field Operations, 2006). Enfin, une nouvelle gestion du parc est assurée par le New York City department of Parks et le département d'assainissement de la ville. La décharge Freshkills devient le parc public Fresh Kills.

Les monticules de déchets, dont les plus hautes s'élèvent à 60 mètres de haut (Levison, 2012) sont transformés en collines enherbées. L'enfouissement des déchets est établi par la pose d'une couverture géomembrane qui empêche les émanations de gaz et de méthane de se répandre dans l'atmosphère. Une couche de matériaux sableux est déposée sur la membrane faisant également office de filtre à gaz. Enfin, l'installation sur le site d'infrastructures spécialisés permet d'analyser les déchets et travail au processus de décomposition des gaz et des liquides enfouis.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



0 mile 0.25 mile 0.5 mile 1 mile

THE FRESH KILLS PARK DRAFT MASTER PLAN
 FRESH KILLS PAST AND PRESENT

Field Operation. 2006. Master plan, Fresh Kills park : Lifescape. *Freshkill.org*.

ECOLE NATIONALE DOCUMENT

2.1 Réemployer la matière déchet et recycler un paysage de mémoire :

« La récupération du site est une lecture à trois voies. D'abord c'est une récupération de la mémoire, au sens où elle consolide le souvenir, l'enrichissement culturel d'un lieu sur un temps donné. Puis, la récupération pose la question des usages et de l'approche sociale du lieu dans la mesure où la récupération implique le développement de nouvelles activités, d'autres usages. Et enfin, en termes d'écologie, la récupération peut être un facteur de succession d'une écologie en place vers un processus de diversification. » (Corner, 1999)

En relation à la citation de James Corner extraite de son essai *Recovering Landscape*, nous allons succinctement développer les différents niveaux de lecture du geste de la récupération appliqué au parc de Fresh Kills.

Tout d'abord, il y a récupération de la mémoire. Comme il a été précisé en première partie dans la définition du réemploi, la matière peut être associée à l'usage et à la mémoire. Il s'agit ici d'éclaircir cette définition en l'appliquant à la réalité d'un projet de paysage, le parc de Fresh Kills.

Par l'acte de dissimuler les déchets de l'ancienne décharge pour des raisons sanitaires d'abord, le projet se veut être un pansement. Le geste de la récupération semble accompagner une volonté de recouvrir la souffrance des habitants de Staten Island. En effet, la décharge a longtemps été considérée comme un site en marge de la ville, un oubli, ce qui justifie sa longévité malgré les luttes engagées pour sa fermeture et les cas de cancers et d'asthme avérés en lien avec les émanations toxiques de la décharge (Levison, 2012). Dissimuler le déchet et recouvrir une souffrance a été rendu possible d'une part, par la succession de couches de substrat et, d'autre part, grâce à l'apport d'une dernière couche, celle des nouveaux usages du site.

Plus concrètement, le projet se caractérise par un chemin principal, un arc central traversant du point haut au point bas détaillant ainsi une pluralité de paysages définis comme les bois, les marais et la zone humide. Ainsi, des sentiers pédestres et des

installations destinées aux activités sportives sont autant d'usages démultipliés sur le site. La diversification de nouveaux usages impliquant un nouvel esprit et imaginaire autour du site associé à un processus écologique et environnemental est théorisée par Corner's Field Operations sous le concept de « *lifescape* » (Field Operation, 2006, 6p.). Par ce terme nous entendons la configuration du parc, qui, tout en favorisant un détournement de ses usages par la réutilisation de son substrat, travaille à la récupération d'une mémoire. De façon concrète d'abord, le projet intègre sur ses collines de décombres enherbées et la création d'un mémorial. Ainsi, deux rectangles au sommet d'une colline symbolisent les tours des Trade Towers dans l'axe de Manhattan qui se dessine à l'horizon.

Transformer l'ancienne décharge en parc urbain permet d'offrir une vue sur toute la ville. Ce jeu de points de vue offerts par les points haut du parc permet de proposer une seconde interprétation dans ce que peut signifier la récupération d'une mémoire. En effet, une particularité notable de ce projet est le point de vue imprenable sur la ville, à quoi s'ajoute sa localisation en plein New-York. Ce parc urbain donne la sensation d'avoir conservé quatre hectares d'un paysage inexploité et ayant peu évolué, avec pour horizon l'architecture et la silhouette urbaine de la ville. C'est un retour au paysage marécageux du quartier de Staten Island.

Ici, la récupération mémorielle évoquée par James Corner peut également être traduite au sens de la reconstitution d'un paysage de marais, soit du paysage d'origine puisqu'« *elle consolide le souvenir, l'enrichissement culturel d'un lieu sur un temps donné* » (Corner, 1999). Le parc de Fresh Kills permet de répondre à la demande de nouveaux usages urbains par la coexistence entre ville dense et nouveaux espaces disponibles, ce qui « *implique le développement de nouvelles activités, d'autres usages* » (*ibid*). La silhouette du quartier de Manhattan qui se dessine à l'horizon du parc participe à cette intégration d'un paysage de nature disponible en pleine ville. Ainsi, mémoire d'un paysage et usages se lient. Le parc urbain de Fresh Kills, jusqu'ici considéré comme une île en marge de la ville par les nouvelles activités qu'il propose, est considéré comme un espace urbain central dans la ville de New York. Cette nouvelle image du quartier de Staten Island permet de lier le projet de paysage à la pensée du *Landscape urbanism* dans laquelle il s'inscrit. En effet, cette pensée est théorisée par le paysagiste

Charles Waldheim qui considérait le paysage comme « *point de départ et structure pour le développement urbain* » (Wolf, 2013), dans un contexte de fort étalement urbain aux Etats-Unis.

Enfin, la régénération du paysage questionne le temps long du projet. En effet, la régénération du paysage de marécage du quartier de Staten Island c'est choisir de retrouver l'image d'un paysage qui eut été et choisir de supprimer celle d'un paysage de décharge aux connotations négatives. Il s'agit ici d'un abandon d'un cycle destructeur vers la création d'un nouveau cycle inspiré d'une époque passé. Ainsi, nous pouvons voir le projet de réhabilitation comme un enchaînement de cycle qui introduit le concept de recyclage dans le paysage. Comme énoncé dans la définition du recyclage, le projet inspiré du passé le situe entre l'oubli (la décharge) et la mémoire (les marécages naturels de Staten Island) d'un paysage apprécié de ses habitants.

2.2 Le Landscape urbanism, le projet comme un processus.

Il s'agit ici d'illustrer le dernier point évoqué par James Corner selon lequel « *la récupération peut être un facteur de succession d'une écologie en place vers un processus de diversification* » (Corner, 1999). Recycler le paysage de Fresh Kills consiste dans un premier temps à filtrer les eaux polluées de l'ancienne décharge afin de permettre au cours d'eau de retrouver son équilibre écosystémique. Sur le long terme, cette action vise à intégrer un processus de diversification biologique.

Proposer un processus de diversification c'est prendre en considération la large complexité d'un paysage qui continuera de se transformer avec le temps. C'est donc prendre en considération dans le projet de paysage, des échelles de site et de temps qui dépassent l'échelle humaine.

Le processus de régénération du site s'effectue par le sol, par de la maîtrise d'un substrat. Ainsi, différentes couches se superposent dans le temps de réhabilitation du site. D'abord une première couche d'analyse et de procédés d'ingénierie pour l'assainissement des eaux pollués par le lixiviat de la rivière d'Arthur Kill et les émanations de gaz et de méthanes qui s'échappent des monticules de déchets dans l'air. Ensuite, il s'agit de procéder au recouvrement des différentes couches de sol et,

enfin, d'intégrer les nouvelles couches relatives aux usages qui viendront se succéder au cours du temps : nouveaux sols, plantations, chemins, champs, espaces de jeux. La réhabilitation d'un site aussi pollué demande du temps, alors, Corner's Field Operations met en avant le processus de recolonisation dans son plan directeur de réhabilitation. À l'instar d'un master plan, le paysagiste promeut ce qu'il appelle le « *design process* » (Corner, 2013) dans sa conférence *Beyond the High Line : Transforming Fresh Kills*, c'est-à-dire la programmation d'un système nécessaire à la régénération d'un site.

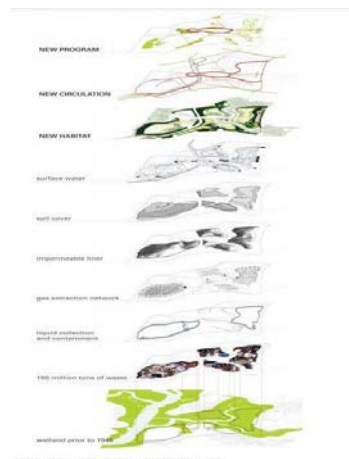
Selon la paysagiste et docteure en urbanisme Anaïs Léger-Smith, cette superposition de surfaces sur le substrat de déchet initial permet une variation d'échelles spatiales afin de mettre en corrélation différents systèmes spatiaux et connexions. Ainsi, le paysage devient « *une manière de saisir l'échelle de la ville diffuse* » (2013).

Cette approche de découpage du site pour mieux en comprendre le sens est d'ailleurs héritée d'une approche théorisée par le paysagiste Ian McHarg en 1969 nommée *Stratification des surfaces* qui « *conteste les principes esthétiques de la conception pure* » (Léger-Smith, 2013) au profit d'une méthode écologique. C'est « *un des points de départ des pratiques écologiques en conception urbaine et paysagère* » (*ibid*). Ian McHarg est alors considéré comme un élément moteur du *Landscape urbanism* (*ibid*). Ainsi, nous pouvons dire que le processus de conception de Fresh Kills est pleinement ancré dans le mouvement du *Landscape urbanism*.



(1)

1. Fresh Kills en 2017 et l'horizon sur Manhattan. Wikimedia Commons.



(2)

2. La stratification des surfaces, Field Operation. 2006. Fresh Kills park : Lifescape. *Freshkill.org*.

Ce découpage en différentes strates de surface implique de faire appel à diverses disciplines pour la confection d'un projet : designers, ingénieurs, architectes, paysagistes et urbanistes. Rejoignant l'approche transdisciplinaire de la profession qui a pu être amenée par les premiers théoriciens du paysage urbain dans les années 1970. Cette démarche de projet permet d'illustrer l'évolution d'une pratique paysagiste dans le paysage urbain par une approche innovante : concevoir le projet comme un processus. En effet, il permet de faire un parallèle avec le projet du parc de la Villeneuve de Michel Corajoud, qui dit à ce sujet : « *Notre métier relevait davantage de la transformation que de l'invention* », se référant à l'architecte Alvaro Siza « *l'architecte n'invente pas il transforme* » (Corajoud, 2003). Cette innovation dans le projet de paysage évoquée par Michel Corajoud consiste donc dans le projet de Fresh Kills à intégrer la notion de processus de diversification sur le temps long.

Dissimuler le déchet dans le projet de paysage c'est inventer de nouveaux espaces, générer un regard neuf et un nouvel attrait pour le paysage par une intervention sur le substrat, par ses matériaux et par son échelle. Révéler le substrat permet de créer du sens, de produire « *les conditions d'un rapport sensoriel au paysage* » (Davodeau, 2008), ce qui constitue une « *préoccupation centrale du paysagiste* » (*ibid*). Le substrat, par son relief et son implantation géographique constitue un cadre au projet. Il est une ressource sur lequel peuvent s'appuyer le discours et les pensées qui construisent le projet.

Finalement, il est pertinent de s'interroger sur le projet de paysage qui se présente davantage comme une démarche destinée à fabriquer et créer de nouveaux paysages plutôt que d'utiliser le paysage existant. L'action de dissimuler le déchet fait projet de paysage. Le geste de la récupération apparaît alors comme le fruit d'une pratique théorisée où le concepteur se présente comme un porte-parole de l'intégration du paysage composé sur ou à partir de déchet dans le monde urbain. Le déchet devient une ressource économique d'abord, puis enfin porteur d'un discours environnemental devenant une ressource culturelle et écologique.

En effet, au regard des projets urbains de paysage exposés dans ce chapitre, les pratiques paysagistes, du paysage urbain en France au *Landscape urbanism* des

États-Unis, ont progressivement intégré les enjeux écologiques jusqu'à ce qu'ils deviennent centraux dans le projet et indissociables des sciences de l'environnement. Cette analyse appuie la recherche d'Anaïs Léger-Smith selon qui la montée des préoccupations environnementales « *influence le contexte évolutif de la profession de paysagiste et oriente les pratiques à venir* » (2014).

Dissimuler le déchet peut également se présenter comme un stockage déguisé de la matière déchet (Hilaire, 2016) par la revalorisation du paysage en surface. Cette approche critique ouvre ce chapitre à de nouveaux questionnements. La confection des nouveaux sols destinés aux usages récréatifs dissimule des monticules de déchets assumés dans le projet et justifié par une valorisation environnementale. Combien de temps nous faudra-t-il pour oublier cette matière enfouie ? (*ibid*). De plus, si le projet de Fresh Kills est largement fondé sur l'approche, il est pertinent de s'interroger sur la quantité de sable et de matériaux importés nécessaire au recouvrement de ces buttes de déchet. La dissimulation du déchet dans le projet présente parfois des contradictions avec le discours environnemental auquel il est associé. Ne plus voir, pour apprécier à nouveau : ces limites permettent d'ouvrir l'étude sur un second chapitre, celui d'exhiber le déchet, le rendre visible dans le projet de paysage.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGISME
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

Chapitre 2 : Exhiber la matière

Ce chapitre introduit la récupération de la matière déchet comme ostensiblement présente et visible dans le projet de paysage. Il faut rappeler que la matière mis en rebut perd son étiquette de déchet dès son incorporation dans le projet de paysage puisqu'elle retrouve de fait un usage, une utilité. Ainsi, ce chapitre est consacré à la matière, lorsqu'elle est exhibée dans le projet de paysage. Les deux projets exposés illustrent deux manières de récupérer le déchet et de le transformer en ressource de façon lisible et revendiquée.

Une première partie sera consacrée au parc de l'Éco-Cathédrale, aussi appelé Kennedy Lane, conçu par Louis Leroy. Ce parc qui débute officieusement dans les années 1960 aux Pays-Bas, nous montrera comment le réemploi des déchets de la ville peut être au cœur du projet de conception. Dans une seconde partie, nous étudierons le Landschaftspark de Duisburg comme un modèle de la récupération de vestiges post-industriels, dans un contexte de reconsidération de la friche urbaine des années 1980.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGIS
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'ACCÈS À L'INFORMATION

1. L'Éco-Cathédrale, Mildam, Louis Leroy, 1983-2000

En 1966, l'artiste paysagiste Louis Leroy acquiert trois hectares de terrain à Mildam, petite commune rurale dans la continuité de la ville de Heerenveen aux Pays-Bas. L'idée est d'expérimenter sur le terrain sa pensée théorique. Une pensée selon laquelle la nature peut profondément s'insérer dans la ville, mêlant plus globalement le lien de l'homme à la nature, le développement territorial et la qualité de l'environnement urbain. Le terrain prend la forme d'un couloir boisé de mille mètres de long pour dix-huit mètres de large, paré de quartiers d'habitations. La voie principale, nommée la Kennedy Lane, s'insèrent dans la ville de Heerenveen jusqu'en son centre. Le projet consiste à progressivement recréer l'intérêt écologique de la Kennedy Lane par la réalisation d'une Éco-Cathédrale où la cathédrale serait comme la métaphore d'un processus culturel, un projet prenant place à travers les générations. Le processus de récupération du déchet est au cœur de l'édification de l'Éco-Cathédrale. Les surplus de matériaux nécessaires aux aménagements de la ville de Heerenveen sont collectés par le service des parcs de la ville (briques, pavés, matériaux de démolition) et récupérés pour la confection du parc public Kennedy Lane. La municipalité s'engage à fournir régulièrement les matériaux de récupération nécessaires à la réalisation du projet. Le projet de l'Éco-Cathédrale débute officiellement en 1983 suite à cet accord. Une fondation est créée en 2000, afin de poursuivre les travaux initiés par Louis Leroy.



Éco-Cathédrale de Mildam, photographie de Jan Woudstra. Stinchtingtijd.nl

1.1 Le réemploi des déchets de la ville au cœur du processus de conception.

L'artiste paysagiste Louis Leroy considère qu'il existe, dans les années 1970, une aliénation causée par les processus conventionnels de planification urbaine (Woudstra, 2014) dans la mesure où ceux-ci excluent les citoyens. Dans son projet, Louis Leroy souhaite intégrer les habitants dans le processus de planification et dans la réalisation du projet (*ibid*). L'idée est de collecter des matériaux et de développer un parc public de façon collective. La mobilisation des habitants et leur pouvoir décisionnel apparaît comme une critique des réalisations des parcs urbains des années 1960-1970. La récupération des matériaux sert à la confection progressive de monuments artefacts, de murets de pierre sèche et de sentiers de gravats. Les constructions sont progressivement colonisées par la végétation spontanée et place le projet entre les dynamiques naturelles et le processus de création humaine.

Dans les années 1980, Louis Leroy a donc intégré très lisiblement dans le projet le geste de la récupération. Ce projet permet d'illustrer la façon dont les matériaux peuvent être réemployés dans un projet. Il propose donc une nouvelle façon de se comporter avec les matériaux de construction, la « nouvelle matière précieuse » (Delon, 2016) et ainsi limiter l'impact écologique de la surexploitation des ressources et l'augmentation de la matière déchet. En effet, de 1983 à 1999, quinze mille tonnes de matériaux ont été acheminées par camion benne depuis la ville de Heerenveenvers vers le parc de Kennedy Lane, plutôt que d'être déversées dans la décharge de la ville (Woudstra, 2014). Briques, pierres de bordures, dalles de béton, tuyaux d'assainissement des eaux et autres matériaux sont mélangés au sol et aux herbes. Ensemble, ils forment des réseaux interconnectés. La matière précieuse s'organise ici en une superposition de couches minérales et végétales connectés et indivisibles. C'est une métaphore des réseaux écologiques et culturels qui interagissent et se développent (*ibid*). En se référant à la première partie de cette recherche, il semble juste d'associer ce geste de la récupération à l'action du réemploi dans la mesure où le processus de conception permet aux matériaux urbains de trouver des usages différents de ce pourquoi ils ont été fabriqués à l'origine.

Aussi, le processus de conception est assuré par les bénévoles. Cette démarche implique une autre approche du temps de projet. En effet, l'idée était de proposer un projet soutenu par l'enthousiasme et l'investissement humain. Il s'agit alors de « *sortir d'une conception élitiste, patrimoniale et figée du paysage au profit d'une conception plus généreuse : populaire, innovante et participative* » (Blanc, Lolive, 2005). Le réemploi ne se résume donc pas seulement à la transformation d'une matière vers un nouvel usage mais participe à engager des alternatives dans le processus de conception.

À travers son projet, Louis Leroy propose, au-delà d'une approche volontairement plus démocratique envers l'aménagement du paysage urbain, une réflexion sur la relation qu'entretiennent l'homme et la nature. Avec l'Éco-Cathédrale, il instaure sa volonté de transformer radicalement des comportements à l'égard de l'environnement et, se faisant, participe d'un renouvellement dans la pratique paysagiste.

1.2 Art et écologie : une approche innovante de la pratique paysagiste

Les constructions issues du processus de création bénévole peuvent aussi être appréhendées comme des sculptures ou des installations *in-situ*. Il existe derrière le projet, une volonté de contempler l'environnement quotidien et d'y associer les dynamiques évolutives de la nature changeante (Woudsra, 2014). C'est dans cette contemplation que nous pouvons parler du parc comme une succession d'œuvres d'art. Ainsi, l'Éco-Cathédrale se présente comme une réflexion sur l'action du paysagiste aménageur à la croisée de l'écologie et des pratiques artistiques.

Il semble possible de lier le projet initié par Louis Leroy au genre artistique de l'art dit écologique apparu à la fin du XX^{ème} siècle en héritage au *Land Art*⁵ des années 1960-1970 aux Etats-Unis (Ramade, 2007). Comme le *Land Art*, le projet de Louis Leroy se présente comme des installations *in-situ* dans la nature devenant une alternative au musée. Toutefois l'art écologique peut se distinguer des mouvements précédents par le respect accordé à l'environnement dans la mise en place du projet et la stratégie de réunir des actions pour l'environnement. En effet, l'Éco-Cathédrale se présente comme un parc permettant de recréer une écologie en milieu urbain. Pour cela, le paysagiste intègre un processus de conception revendiqué comme écologique lui-même. Par le geste de la récupération et le temps long du chantier permet à la biodiversité de se développer dans les interstices d'un minéral qui n'a demandé aucun nouvel apport de matériaux. C'est un jeu entre l'artificiel et le naturel. Cependant, il faut noter que ce mouvement d'art écologique ne semble pas encore défini très clairement, ni être encore reconnu sur la scène artistique (Clavel, 2012).

Par la récupération, l'Éco-Cathédrale permet d'introduire une réflexion écologique et une certaine éthique de l'action dans le processus créatif. Une démarche de projet « *qui transforme les relations entre les arts, la recherche et l'éthique, pour associer les fonctionnements écologiques, symboliques et esthétiques* » (Blanc, Lolive, 2009).

⁵Land Art ou Earth art : est une forme d'art contemporain qui propose d'extraire les matériaux naturels d'un site vers la création d'œuvres d'art pouvant atteindre plusieurs kilomètres ou la confection de sculptures *in-situ*. Les artistes associés à cet art sont : Christo et Jeanne-Claude, Michel Heizer, Nancy Holt, Richard Long, Robert Smithson ou encore Andy Goldsworthy. Source : <https://www.tate.org.uk/art/art-terms/l/land-art>

Dans cette citation, c'est l'approche esthétique, encore peu développée auparavant, qui retient notre attention. Le projet de paysage peut-il être considéré comme un art de faire de la récupération ? Cette « *esthétisation de l'espace public* » (Blanc, Lolive, 2009), est incarnée dans le projet de l'Éco-Cathédrale par la confrontation des matériaux et du végétal et l'approche sculptural qui en découle. Dans ce projet, nous entendons également par valeur esthétique, la valorisation d'une matière déchet qui *a fortiori* en était démunie (Blanc, Lolive, 2005). Ainsi, il faut ajouter au geste esthétique de la récupération, « *un espace public de discussion* » (*ibid*), qui sollicite les jugements de valeurs, qu'ils soient sociaux, moraux ou esthétiques. Ainsi, appliquer un ensemble de valeurs bien qu'abstraites dans l'espace public, associer art et parc public, c'est reconsidérer la richesse culturelle qui peut être portée par le projet de paysage.

Enfin, la valeur esthétique accordée au déchet dans le projet de l'Éco-Cathédrale est portée par la volonté de ne solliciter aucun budget. Nous retrouvons cette économie de moyen dans la conception du parc de la Villeneuve à Grenoble. Cependant, le geste de la récupération était peu revendiqué pour le projet de la Villeneuve car subi. Pour l'Éco-Cathédrale, le geste de la récupération est mis en lumière dans la pratique paysagiste et propose de considérer la valeur esthétique de la récupération comme contrebalancement de la valeur économique (Blanc, Lolive, 2009).

L'Éco-Cathédrale de Louis Leroy constitue une réponse innovante aux enjeux contemporains liés à la dégradation environnementale, la perte de richesse culturelle et écologique dans le processus de fabrication d'un aménagement à travers la récupération du déchet. Ces enjeux ont notamment été soulevés par l'héritage d'une industrialisation massive. Cela nous permet d'aborder un second projet qui se consacre à la transformation de déchets industriels, comme héritage d'un passé : le parc paysager de Duisbourg.

2. Landschaftspark, Duisburg, Peter Latz+Partner, 1992-2002.

Le parc paysager de Duisbourg se situe dans ce qui constituait la plus importante base industrielle de la région de la Ruhr dans les années 1990 (HU, 2017), sur le site d'une ancienne sidérurgie au nord de la ville. L'effondrement économique de cette région mono-industrielle, notamment lié à la fin du régime communiste de la RDA, a provoqué la fermeture de nombreuses usines de la région, en particulier les usines d'extractions de minerais, provoquant alors une émigration locale importante. L'Allemagne se retrouve face au défi de réhabiliter ces vastes friches industrielles. C'est dans ce contexte que naît le projet du Landschaftspark de Duisburg, un parc d'environ deux-cent trente hectares créé à la suite d'un appel à concours. Ce concours a été lancé avec une centaine d'autres projets par l'exposition internationale *Bau Ausstellung (IBA) Emscher Park*, sous la tutelle de Karl Ganser. L'idée étant de fixer des normes de qualité en matière de construction et de planification pour la transformation environnementale, économique et sociale d'une ancienne région industrialisée. Le Landschaftspark doit permettre de conserver les monuments industriels de grande envergure tout en intégrant des nouvelles technologies au service de l'environnement. (Lefevre, 1999 p.190). L'équipe de paysagistes Peter Latz + Partner, Latz-Riehl et G. Lipkowsky remporte le concours et réalise le projet avec l'aide de groupes de citoyens et d'associations. Le projet se présente comme une métamorphose d'une structure industrielle en un parc public. Imaginé en 1990, le projet est réalisé entre 1992 et 2002 pour un budget d'environ quinze millions d'euros. Le site devient un modèle de conception et un terrain de recherche en matière de transformation et de réutilisation des friches industrielles à échelle internationale.



(1)

1. La Piazza Metallica, photographie de Michael Latz, Landezine.com.



(2)

2. La structure des anciens hauts fourneaux, Photographie de Christ Panick, Landezine.com.

2.1 Réemploi des vestiges d'une friche industrielle et recyclage de la matière

Le projet du Landschaftspark témoigne d'un entre-deux : la dissimulation de déchets sources de pollution et la mise en valeur des structures industrielles existantes, exhibées et magnifiées. La récupération de la matière prend ici le rôle d'une sélection de ce qui est valorisable d'un point de vue social, esthétique et environnemental. Afin de développer l'affirmation précédente, nous proposons d'éclaircir en quoi consiste cette valorisation sélective à travers l'action de recycler le sol pollué et de réemployer la matière.

D'abord, le Landschaftspark Duisburg Nord a laissé derrière lui de nombreuses installations et déchets industriels, provoquant inévitablement des dommages tels que la pollution de l'air, du sol et de l'eau. Ainsi, le canal d'eaux usées qui traverse le parc d'est en ouest a été transformé en un canal d'eau claire agrémenté de ponts et des

sentiers. Il est alimenté exclusivement par les eaux de pluie claires (Lefevre,1999, 190p.).

Les sols et les eaux les plus pollués sont traités par des dispositifs d'épuration par les plantes, la phyto remédiation, et des systèmes de séparation des eaux pour relancer des dynamiques écologiques et reconstituer un sol vivant (HU, 2017). Les sols légèrement pollués ont subi des excavations et un apport de terre neuve. Ici, la nécessité d'éliminer un sol et de dissimuler l'héritage laissé par la toxicité des débris industriels est motivée par des enjeux sanitaires et écologiques évidents. Enfin, nous nous intéressons aux structures industrielles réhabilitées qui ont motivé l'attachement du projet à ce chapitre. La place centrale, appelée « *Piazza Metallica* » est sans doute l'image la plus représentative du Landschaftspark⁶. La matière réemployée porte la trace des plaques de fer qui étaient utilisées pour recouvrir les moules de coulée dans les usines de fonte de fer. Au-dessus de la place s'élève la silhouette des hauts fourneaux qui s'érodent avec le temps par des processus physiques naturels. L'usine de frittage, fortement contaminée par des métaux lourds, a dû être entièrement démolie. Elle est transformée en prairie surmontée des vestiges d'une voie ferrée aérienne. C'est aujourd'hui un lieu de festivité accueillant de nombreux événements. Enfin, le site des bunkers donne une succession de jardins créés sur des hauteurs variables. Ces derniers proposent des collections de plantes profitables à la contemplation des usagers du parc public. Les bunkers, quant à eux, renferment d'anciens polluants industriels dans des conteneurs scellés. Ainsi, nous comprenons par cet exemple, en quoi le parc de Duisbourg est une sélection des matériaux récupérés. C'est un jeu entre le visible magnifié et l'invisible, que l'on veut cacher.

⁶ -Landezine : <http://landezine.com/index.php/2011/08/post-industrial-landscape-architecture/>

-Peterlatz+Partner : <https://www.latzundpartner.de/fr/projekte/postindustriellelandschaften/landschaftspark-duisburg-nord-de/>

2.2 De la récupération au Kulturlandschaft, vers un nouveau paysage

L'image véhiculée par ces nouvelles friches industrielles dans les années 1990 a pu être considérée comme négative suite à l'effondrement économique et à ses conséquences désastreuses (Deshaies, 2011). Le Bund, état allemand, finance alors un vaste programme de réhabilitation qui consiste principalement à effacer « *les traces visibles de l'exploitation minière* », ce qui « *conduit alors au façonnement de nouveaux paysages dits de « succession minière » (Bergbaufolgelandschaft) » (ibid)*. Ainsi, les terrils de charbons, et de minerai sont transformés puis assainis par des processus de dépollution et de reboisement. Les terrains accidentés et creusés par l'extraction de minéraux sont transformés en lacs. En vue du contexte de réhabilitation dans lequel naît le projet du Landschaftsparks, nous aurions pu placer le projet dans le chapitre précédent. Néanmoins, la démarche de projet landschaftsparks de Duisburg semble se distinguer des autres projets de réhabilitation. Il appartient au programme de réhabilitation des friches industrielles dites « *monumentales* » (Lefevre, 1999, 191p.) et font objet d'une réhabilitation singulière. L'objectif de l'IBA n'est pas de faire table rase de ces paysages industriels, mais d'assainir à court terme ces terres polluées et d'avancer vers la création d'un paysage attractif en recréant des lieux de vie là où il manquait de monuments (*ibid*). La démarche a alors été de faire appel à des paysagistes, artistes et photographes afin d'identifier le potentiel monumental des friches industriels vers la proposition de solutions originales pour la transformation du territoire. (Lefevre, 1999, 191p.). Cette démarche est notamment motivée par le constat d'un systématisme de la transformation, dans un contexte d'apparition massive de ces vides urbains, en un paysage forestier, lacustre ou encore agricole. Ce qui pose la question de l'identité de ces nouveaux paysages (Deshaies, 2011). Il semblerait donc que l'effacement total des traces du passé soit sujet à une homogénéisation des projets de réhabilitation sur le territoire. Nous comprenons par ce constat, l'intérêt de la récupération pour la sauvegarde de certaines formes singulières héritées. En effet, la matière devenue obsolète peut porter la mémoire d'anciens usages constituant un héritage patrimonial au sens d'un dialogue entre les générations. Ainsi, la démarche paysagiste consiste à trouver des alternatives à la démolition par le détournement des

vestiges industriels. Le projet trouve alors une légitimité culturelle (Soulier, 2006, 288p.). En effet, les vestiges métalliques et la présence d'outils sur le site sont mis en scène de façon à raconter l'histoire de ceux qui ont œuvrés dans un contexte de révolution et de manifestation ouvrière par opposition à la montée du nazisme (Lefevre, 1999, 194p.). Aussi, l'article écrit en 1999 par l'architecte Pierre Lefevre, *L'art du paysage à Emscher Park Génie hydraulique et ingénierie culturelle* (1999) sur lequel s'appuie ce paragraphe, annonce: « *Aussi éloigné de la politique de la table rase que de celle de l'écomusée et de son inventaire didactique, l'IBA a réussi à trouver l'équilibre entre culture populaire et populiste, entre exigence et élitisme, entre urbanité et paysage, en pratiquant un recyclage subtil dans une continuité créative résolument tendue vers l'avenir.* » (Lefevre, 1999, 195 p.). Par cette citation, nous pouvons dire que le culte des travailleurs de la mine est transmis aux jeunes générations qui au cours d'une ballade dans le parc s'imprègne de l'imagerie ouvrière d'un temps révolu. On parle de *Kulturlandschaft* (Deshaies, 2011). Ainsi, la transformation et la réutilisation des bâtiments et des matériaux présents sur le site de la friche industrielle ont permis de poser un regard nouveau sur les paysages de la région de la Ruhr (Deshaies, 2011). Le projet du Landschaftsparks permet d'appuyer un peu plus l'intervention du paysagiste comme une inscription d'un projet qui s'appuie sur les différentes couches de l'histoire et s'inscrit sur le temps long. Nous pouvons appuyer cette affirmation à travers le constat formulé par Anaïs Léger-Smith dans le cadre d'une thèse sur l'évolution de la pratique paysagiste selon laquelle : « *L'intervention paysagiste s'inscrit dans une échelle de temps long, s'empare de l'histoire et des strates du substrat d'un site, de ses dynamiques, pour remonter dans sa mémoire et proposer une réponse en lien avec son évolution temporelle.* » (Léger-Smith, 2014). Combiner l'ancien et le nouveau permet d'intégrer la dimension mémorielle d'un site marqué par l'exploitation humaine.

Nous avons pu voir à travers ce chapitre que le geste de la récupération apparaît comme élément central dans le processus de conception. Exhiber la matière, si l'on se réfère aux deux projets analysés, c'est lui donner une approche sculpturale et monumentale. Que ce soit dans la valorisation de structures comme mémoire d'une

culture ouvrière ou dans la création collective d'une Éco-Cathédrale, métaphore d'un processus culturel, les matériaux sont détournés et élevés au rang de monument. Le geste de la récupération se combine à la volonté de fédérer des lieux propices au développement d'une approche culturelle et artistique.

La valorisation du déchet est mise en lumière dans la pratique paysagiste comme au fondement de revendications ayant permis d'élargir la réflexion sur le devenir de la ville ou d'un territoire. Contre la logique de la table rase, nous pouvons dire que le paysagiste intervient sur le déjà-là et parler d'un art d'accommoder les restes.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGISTE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

CONCLUSION

L'épuisement des ressources et la masse de déchets accumulés interrogent sur les conditions futures des projets d'aménagement de paysage. Dans le cas où limiter la production de déchets n'est pas possible, la récupération doit être envisagée comme une solution à adopter dans la pratique paysagiste. Ceci dans l'optique de répondre aux enjeux environnementaux actuels. En effet, la recherche a permis d'étudier le geste de la récupération et à développer la richesse d'un vocabulaire qui recouvre ce geste au regard du projet de paysage. Ainsi, au-delà de l'envie de conserver la matière, la récupération permet de réfléchir à la forme et à la fonction de la matière déchet, mais aussi de reconsidérer une mémoire et de s'interroger sur la notion de patrimoine, entre tradition et innovation. C'est en cela que nous parlons d'aller du déchet vers la ressource.

Nous avons également, au travers de cette recherche, pu confirmer l'hypothèse selon laquelle il est possible d'observer une évolution de la pratique du paysagiste par le prisme de la récupération du déchet.

La récupération dans le projet de paysage apparaît comme le résultat d'une pratique théorisée où le concepteur se présente comme un porte-parole de l'intégration du paysage composé sur ou à partir de déchet notamment dans le projet urbain. Il nous est apparu au cours de l'analyse que la thématique de la récupération se plaçait à la croisée d'enjeux économiques, urbanistiques, sociaux et écologiques en lien avec la montée des préoccupations environnementales. En effet, dans le discours paysagiste, la récupération du déchet était, au départ, peu revendiquée. Le geste de la récupération semble avoir été d'abord motivé par une économie de moyen dans les années 1980 avant que, progressivement, dans les années 1990, il soit revendiqué comme central dans la démarche de conception car porteur d'un discours écologique. Finalement, plusieurs limites sont apparues au cours de cette recherche. Tout d'abord, telle qu'étudiée, la récupération dans le projet permet de rendre compte d'une approche très resserrée du domaine d'intervention du paysagiste, à savoir les projets d'aménagement de parcs publics.

De plus, si nous avons pu confirmer l'hypothèse selon laquelle une évolution de la pratique paysagiste du recours à la récupération a d'abord été motivée par une

économie de moyen avant de porter un discours environnemental. Nous pouvons nous questionner sur l'évolution de la pratique aujourd'hui, où économie et écologie semblent indissociables. Si nous nous en référons au second chapitre de la première partie de ce travail, la récupération peut être envisagée sous l'angle du développement d'une économie locale qui permet notamment de réintégrer un savoir-faire profitable à la réorganisation locale du territoire et limiter les importations de matériaux impliquant leur surexploitation.

Ouvrir cette recherche à des projets actuels permettrait d'abord de rendre compte des conséquences des pratiques passées sur les pratiques d'aujourd'hui, mais également d'ouvrir le geste de la récupération à d'autres formes d'interventions paysagistes. Nous pourrions amener la question suivante : Quelle futur pour la récupération dans le projet de paysage ? Ce questionnement pourrait faire l'objet d'une recherche complémentaire notamment à travers un projet de fin d'étude de paysage.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTRES

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques

- Blanchon, B. 2007. Pratiques et compétences paysagistes dans les grands ensembles d'habitation, 1945-1975. *Strates*, (en ligne), n° 13. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/strates/5723?lang=en>
- Blanc, N., Lolive, J. 2005. Art écologique et paysage durable : réalisation d'un colloque international et du séminaire préparatoire, Programme paysage et développement durable, Ministère de l'écologie et du développement durable.
- Blanc, N., Lolive, J. 2009. « Vers une esthétique environnementale : le tournant pragmatiste », *Natures Sciences Sociétés* (Vol. 17), pp. 285-292.
Disponible sur : <https://www.cairn-int.info/revue-natures-sciences-societes-2009-3-page-285.htm>
- Blot, D., Lehembre, S., Leonard, J. 2012. Quand les fleurs sont des déchets. *Journal des anthropologues*, (en ligne), pp. 128 à 129 | 17-36. Disponible sur : <https://journals.openedition.org/jda/5355>
- Bornarel, A., Gauzin-Muller, D., Madec, P. 2018. Manifeste pour une frugalité heureuse & créative, Architecture et aménagements des territoires urbains et ruraux. *Le temps presse, collectif Frugalité Heureuse*,
Disponible sur : <https://www.frugalite.org/fr/le-manifeste.html>
- Carnoye, L. 2013. « Reterritorialisation et développement durable : contraintes écologiques et logiques sociales. Compte rendu de journée d'étude (Lille, 25 Novembre 2011) », *Développement durable et territoires*, Vol. 4, n°1. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9730>
- Clavel, J. 2012. L'art écologique : une forme de médiation des sciences de la conservation ? EDP Sciences, « Natures Sciences Sociétés » Vol. 20, pp. 437-447

- Collot, M. 1998. Corajoud, architecte et jardinier de l'horizon. *Pages Paysages*, n° 7, pp. 164-165.
- Corajoud, M. 2003. Le paysage : une expérience pour construire la ville. *Les textes de Michel Corajoud*,. (en ligne). Disponible sur : <http://corajoudmichel.nerim.net/10-textes/texte-grand-prix/texte-grand-prix.pdf>
- Davodeau, H. 2008. Le « socle », matériau du projet de paysage. *Projets de paysage*. (en ligne), Disponible sur : https://www.projetsdepaysage.fr/le_socle_materiau_du_projet_de_paysage
- Deshaies, M. 2011. Les nouveaux paysages des bassins miniers dans les nouveaux Länder (New landscapes in the mining areas of the new German Länder), Bulletin de l'Association de géographes français, 88e année, Le territoire français, la désindustrialisation et les délocalisations, pp. 209-222.
- Donadieu, P. 1999. Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste. *Les Annales de la recherche urbaine*. (en ligne), N°85, pp. 6-15. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1999_num_85_1_2273
- Field Operation. 2006. Fresh Kills park : Lifescape. *Freshkill.org*. (en ligne). Disponible sur : <https://freshkillspark.org/wp-content/uploads/2013/07/Fresh-Kills-Park-Draft-Master-Plan.pdf>
- ADEME : Haeusler, L., Talpin, J., Hestin M. 2020. Déchets, chiffres clés, Les déchets du BTP. *ADEME Éditions*. (en ligne), pp. 20. Disponible sur : <https://www.ademe.fr/dechets-chiffres-cles-edition-2020>
- Henry-Wittmann, M-V. 1996. Le recyclage des déchets : approche économique d'une activité nouvelle. *Revue française d'économie*. (en ligne), volume 11, n°3, pp. 165-191; Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/rfec0_0769-0479_1996_num_11_3_1101
- Hilaire, P. 2016. Du déchet à la ressource : les matériaux inertes : une géomorphologie à l'œuvre. *Actes Sud*. n°29.

- HU, W. 2017. Discussion on Reformation Design and Reuse of Industrial Wastelands Take the Landschaftspark Duisburg Nord Designed by Peter Latz as an Example, *Advances in Social Science, Education and Humanities Research*, volume 124, Hubei University of Education, pp.500.
- Léger-Smith, A. 2013. Analyse interprétative du discours du Landscape Urbanism et impact sur le développement des pratiques des paysagistes dans le contexte français. *Projet de paysage*. (en ligne). Disponible sur : <https://www.projetsdepaysage.fr/analyse-interpretative-du-discours-du-landscape-urbanism-et-impact-sur-le-developpement-des-pratiques-des-paysagistes-dans-le-contexte-francais>
- Lefebvre, H. 1974. La production de l'espace. *L'Homme et la société*. (en ligne), n°31-32,. Sociologie de la connaissance marxisme et anthropologie. pp. 15-32. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/homso_0018-4306_1974_num_31_1_1855
- Lefevre, P. 1999. L'art du paysage à Emscher Park. Génie hydraulique et ingénierie culturelle, *Les Annales de la recherche urbaine*, N°85. Paysages en ville, pp. 190-195.
- Pousin, F. 2008. Du *townscape* au « paysage urbain », circulation d'un modèle rhétorique mobilisateur. *Strates*. (en ligne), Disponible sur : <https://journals.openedition.org/strates/5003>
- Ramade, B. 2007. Mutation écologique de l'Art ?, dans Lolive, J., Blanc, N. (Eds), *Esthétique et espace public*, Paris, Cosmopolitiques, Apogée, pp. 31-42.
- Tabeaud, M., Glatron, S., Hamez, G., Beer-Gabel, J., Ramade, B., Milhaud, O. 2000. Pour une géographie des déchets. *Café géographique de Paris*. (en ligne), n°65. Disponible sur : <http://cafe-geo.net/wp-content/uploads/geographie-des-dechets.pdf>
- Wolf, S. 2013. Landscape urbanism, anthos.

- Woudstra, J. 2014, *The Eco-cathedral*, Louis Leroy's Expression of a free landscape architecture, Fbsr, Italie. Disponible sur : <https://www.stichtingtijd.nl/jaarlijks-symposium>

Conférences

- Chaslin, F., Mangin, D., Blanchon, B., Coulon, J., Cohen, J., Devillers, C. 2016. *L'AUA, son temps et le nôtre : Partie 1 : L'AUA, la ville et la paysage*. La Cité de l'architecture et du patrimoine : Paris. Disponible sur : <https://www.citedelarchitecture.fr/fr/video/laua-son-temps-et-le-notre-partie-1-laua-la-ville-et-la-paysage>
- Delon, N. 2016. *Encore Heureux : Bricolage organisé, conférence inaugurale de l'exposition : matière grise*. Bordeaux. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=fhdpJHZUU4Y>

Livres

- Corner, J. 1999. *Recovering Landscape : Essays in Contemporary Landscape Theory*, New York : Princeton Architectural Press, pp. 285.
- Gouhier, J. 1984. *Géographie des déchets : l'art d'accueillir les restes*. Paris : Centre Georges Pompidou, pp.18-144.
- Douglas, M. 1992. *De la souillure*. Paris : La Découverte/Syros, pp. 210.
- Hugueny, J-M. 2014. Réemploi, Subsidiarité, Architecture Douce. Recycler l'urbain. MétisPresses, pp. 394-408.
- Klima, I. 1993. *Amour et ordures*. Paris : éditions Seuil, pp. 304.

Mémoire de recherche et thèse :

- Bahers, J-B. 2012. Dynamiques des lières de récupération-recyclage et écologie territoriale : l'exemple de la lière de traitement des déchets

d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en Midi-Pyrénées.,
Chapitre IX : Structuration du système d'acteurs à l'échelle des territoires,
Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, pp. 355.

- Léger-Smith, F-A. 2014. Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine. Angers : Université d'Angers, pp. 289.
- Soulier, H. 2006. La friche urbaine, déchet ou ressource ? Thèse de doctorat en architecture, Université Paris 8, Vincennes-Saint-Denis. Disponible sur : http://helenesoulierpaysage.fr/wpcontent/uploads/LA_FRICHE_DECHE_T_OU_RESSOURCE.pdf

Pages internet

- Service public, sur la législation et la gestion des déchets en France et en Europe.
- <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/quoi-parle-t/types-dechets>
- <https://www.syctom-paris.fr/stockage-des-enregistrements/faq/service-public/quel-est-le-cadre-reglementaire-de-la-gestion-des-dechets.html>
- <https://www.elise.com.fr/entete/dossiers/legislation/traitement-des-dechets-et-la-loi.html>
- Encore Heureux, architecte et collectif depuis 2001. URL : <http://www.encoreheureux.org/>
- Re-Cycle Italy : <https://recycleitaly.net/estratto/the-project/> : [New Life Cycles for Architecture and Infrastructure of City and Landscape](#)
- <https://www.ademe.fr/node/8513/lessentiel-lincineration>
- Van Es. H, Eco-cathedral, Louis Leroy (1924- 2000) spaces archives.org. URL: <http://www.spacesarchives.org/explore/search-the-online-collection/louis-le-roy-ecokathedraal-eco-cathedral/>
- <https://www.latzundpartner.de/fr/projekte/postindustrielle-landschaften/landschaftspark-duisburg-nord-de/>

Vidéos

- Levison, A. 2012. The Fresh Kills Story: From World's Largest Garbage Dump to a World-Class Park **(en ligne)**. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=3hMhWOaX_0o
- Corner, J., Hirsh, E. 2013. Beyond the High Line: Transforming Fresh Kills, Staten Island, Friends of the High Line and Seed foundation. **(en ligne)**. Disponible sur : <https://www.thehighline.org/videos/high-line-network/beyond-the-high-line-transforming-fresh-kills-staten-island/>
- Delestrac, D. 2011. Le sable, enquête sur un disparition, Arte France, Rappi Productions, La Compagnie des Taxi-Brousse.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Résumé

Ce travail propose de faire état du geste de la récupération dans le projet de paysage, de la fin des années 1970 à aujourd'hui. Nous cherchons à développer un langage de la récupération et les enjeux qu'il représente dans le projet de conception et d'aménagement. Ainsi, par le biais d'un corpus de projets emblématiques de l'histoire de la profession, il s'agit de montrer en quoi la démarche du paysagiste révèle une méthode particulière de recyclage, de réemploi ou encore de réutilisation. Finalement, l'idée est d'essayer de comprendre comment en est-on arrivé à la question de la récupération dans les projets actuels.

Mots-clés : Déchets-récupération- réemploi-recyclage-pratique paysagiste.

Abstract

This work attempts to examine the gesture of recovery in the project of landscape architecture from the end of the 1970's until today. It seeks to develop a language of recovering and the stakes it represents in the design and development project. Additionally, it presents a corpus of projects emblematic of the profession's history. Doing so, the essay aims to highlight how the landscape architect's approach reveals a particular method of recycling, reuse or recovering. Lastly, the paper aspires to understand how the question of recovery has come about in current projects.

Key words : Waste-recovery-recycling- reuse-recovering-landscaping practices.